

Consignes pour le nettoyage des locaux, en période de Covid-19

Face à l'épisode de Covid-19, les autorités territoriales sont chargées d'organiser la continuité du service public local, tout en veillant à la sécurité et à la protection de la santé des agents, placés sous leur autorité.

Le nettoyage des locaux est une des missions maintenues, dans le cadre de cette continuité des services. Afin que l'entretien ménager des locaux utilisés pour les missions essentielles (garde d'enfants, accueil d'urgence au CCAS, état-civil...) puisse se dérouler dans de bonnes conditions, il est nécessaire de respecter certaines consignes.



PREAMBULE

Le coronavirus COVID-19 ne dispose pas de résistance particulière aux méthodes et produits d'entretien connus et utilisés habituellement. Il sera donc détruit par les détergents et désinfectants utilisés couramment lors de l'entretien des locaux.

Toutefois, pour réduire les risques de contaminations croisées par l'intermédiaire des objets et contacts de surface, il est essentiel d'accentuer la fréquence d'entretien des locaux utilisés par les agents et par le public accueillis.

CHACUN DOIT RESPECT DES GESTES BARRIERE

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts



En présence de symptôme (toux, fièvre...) :

- **je ne me rends pas au travail**
- **je reste confiné et j'appelle le 116 117.** Accessible 24h/24 et 7j/7, numéro d'appel gratuit et actif dans toute la Normandie. Vous serez mis en relation avec un médecin généraliste libéral qui vous apportera une réponse médicale adaptée. *NB : Une plateforme régionale de télémédecine est également accessible sur le site de l'Agence Régionale de Santé de Normandie : <https://www.normandie.ars.sante.fr/covid-19-mise-disposition-gratuite-de-la-plateforme-regionale-de-telemedecine> .* En cas d'aggravation de symptôme (urgences vitales) le 15 reste le seul numéro à composer.
- **je prends contact avec ma hiérarchie pour la tenir informée de mon état de santé.**



PORTEZ LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ADAPTES

- Utilisation de blouse de travail réutilisable propre ou jetable.
- Port de gants jetables répondants à la norme EN 374 (protection chimique et biologique) ou de gants réutilisables lavés et désinfectés après chaque utilisation.
- Port de chaussures de travail ou de sécurité non souillées, désinfectées.

NB : Assurez-vous que les EPI propres ne rentrent pas en contact avec des équipements potentiellement souillés !



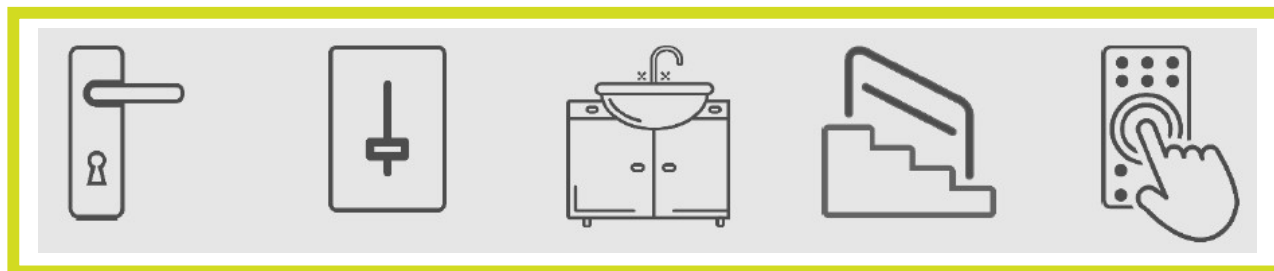
Les masques de protection ne sont pas nécessaires en l'absence de présence du virus dans l'air. En effet, le virus est présent dans les gouttelettes émises par les personnes contaminées, qui ne restent pas en suspension dans l'air.

RESPECTEZ LES CONSIGNES GENERALES

- Aérez les locaux dès que possible
- Privilégiez l'intervention dans des locaux/bureaux vides
- Utilisez des produits ayant des caractéristiques « désinfectantes »,
 - en suivant les préconisations d'utilisation des produits notamment le dosage, le temps d'application du produit qui doit être suffisant.
 - en ne mélangez pas les produits et référez-vous aux fiches techniques des produits et aux fiches de données de sécurité qui sont fournis par les vendeurs de produits.
- Evitez tout procédé de ménage ayant pour conséquence la formation de projections de particules dans l'air (centrale de nettoyage, vapeur...).
- Privilégiez l'utilisation de lingettes à usage unique ou des imprégnées réutilisables mais avec les produits adaptés et en étant vigilant à éviter les croisements entre propre et sale.
- Changez les sacs poubelles tous les jours et évitez les transvasements

EFFECTUEZ DES ENTRETIENS FREQUENTS (AU MOINS 2 FOIS PAR JOUR) DES SURFACES DE CONTACT DES LOCAUX

Une attention toute particulière doit être apportée pour le nettoyage des poignées de portes, des interrupteurs, des toilettes et évier, des rambardes, des digicodes mais aussi des tables et chaises, des lieux de restauration, des appareils électroménagers, des poignées de fenêtres, des claviers d'ordinateurs partagés...



PRENEZ LES PRECAUTIONS NECESSAIRES LORS DU CHANGEMENT DE TENUE ET POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS

- Enlevez vos gants en sécurité


BIEN RETIRER MES GANTS À USAGE UNIQUE		BIEN RETIRER MES GANTS RÉUTILISABLES	
 1. Pincer le gant au niveau du poignet. Éviter de toucher la peau.	 2. Retirer le gant.	 1. Mouiller les mains gantées à l'eau puis savonner.	 2. Frotter en insistant sur le dos, la paume et entre les doigts.
 3. Le gantier ou creux de la main gantée ou le jeter.	 4. Glisser les doigts à l'intérieur du deuxième gant. Éviter de toucher l'extérieur du gant.	 3. Rincer abondamment.	 4. Tirer sur les doigts d'un gant pour le faire glisser. Tirer sur les doigts du deuxième gant.
 5. Retirer le deuxième gant.	 6. Une fois les gants ôtés, les jeter. Se laver les mains.	 5. Saisir d'une main les deux gants sans toucher l'extérieur.	 6. Les suspendre pour les faire sécher. Puis se laver les mains.

- Jetez les équipements et consommables usagés dans un sac poubelle hermétique fermé qui sera placé dans le bac de déchets non recyclables.
- Lavez-vous les mains avec du savon et de façon adaptée et suffisamment longtemps. (systématiquement après avoir porté des gants, avant de boire, manger ou de porter vos mains au visage)
- Veillez à ce que vos vêtements de ville ne soient pas souillés par vos équipements de travail qui seront placés à l'entretien.

SITUATION DE DESINFECTION D'UN LIEU CONNU COMME ETANT INFECTE

En cas de contamination avérée d'un local, les mesures suivantes devront être prises, le coronavirus pouvant probablement survivre plusieurs heures sur des surfaces sèches :

Règles de nettoyage des locaux, sols et surfaces



- Equipement du personnel d'entretien :
blouse à usage unique et gants de ménage
- Le lavage et la désinfection **humide** sont à privilégier :
 1. nettoyer avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent
 2. rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique
 3. laisser le temps de sécher
 4. désinfecter à l'eau de javel diluée avec un nouveau bandeau de lavage à usage unique
- Filière d'élimination classique pour les déchets potentiellement contaminés

Préconisations complémentaires : Le virus ne pouvant pas survivre de façon durable sur des surfaces sèches, une mesure de prévention peut consister à pratiquer une forme de rotation dans l'utilisation des locaux de travail en fonction des locaux à disposition pour permettre un temps de désinfection naturelle.

Par exemple, laisser 24h entre l'utilisation d'une salle et sa réutilisation, pour réduire les risques de contamination :

Utilisation du local ⌚ 24h d'attente ⌚ Nettoyage et désinfection en sécurité ⇒ Utilisation du local ⌚

Le travail d'entretien doit être réalisé seul pour respecter les mesures barrières entre agents, toutefois, il est préférable d'éviter le travail isolé en ayant un collègue à proximité, à portée de voix ou de vue en cas d'accident (pièces à proximité). Rappel : Si le travail est « dangereux » (travaux en hauteur), le travail isolé est interdit.

POUR TOUTE INFORMATION GENERALE :



CALVADOS **Coronavirus COVID-19**

PRÉFET DU CALVADOS
Julien
Zeller
Préfet

CELLULE D'INFORMATION DU PUBLIC

Particuliers, entreprises, collectivités, élus ... Vous avez des questions relatives à la mise en place des mesures nationales dans le Calvados ? (garde d'enfants, déplacements, situation économique, arrêts de travail, personnes vulnérables, élections...).

02 31 30 67 60
De 8h à 20h

Il est également possible de poser vos questions directement sur nos réseaux sociaux :

 @Prefet14  Préfet du Calvados

Vous souhaitez vous proposer en tant que bénévole ?
Remplissez le formulaire suivant : <https://forms.gle/pqYpUo21od2iLbtz7>

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados

2 impasse Initialis - CS 20052

Tél. 02 31 15 50 20

www.cdg14.fr

14202 Hérouville-Saint-Clair cedex

cdg14@cdg14.fr